

2 mars 2020 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 2 mars 2020 à 19h.

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Marco Couture, Normand Paquin et la conseillère madame Brigitte Nadeau

Est absent : Le conseiller Pierre Auger

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h01.

2020-03-047

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

Il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2020-03-048

Adoption du procès-verbal du mois de février 2020

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation;

SUR PROPOSITION du conseil, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyée par le conseiller Alain Groleau, et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

✓ Aucune question

Rapport des comités et autres informations

Rencontre avec le Ministre Lamontagne : Plusieurs points discutés et en particulier sur la gestion agricole et les possibilités de terres pour du développement domiciliaire et autres.

L'avenir des messes pour l'église : Vu le manque de Curé, il y aura possiblement un changement aux niveaux des messes qui seront sur deux semaines.

Rencontre régionale de la MADA le 21 février 2020 : Les points élaborés ont été surtout sur les places disponibles pour l'hébergement.

Carnaval : Ce fut une belle édition. Plusieurs participants au brunch, concours de scie à chaîne et souper spaghetti. Un profit a été enregistré. Merci de votre participation!

2020-03-049

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu de consigner la correspondance

au présent procès-verbal.

- ✓ Mini-Scribe
- ✓ Bulletin MMQ
- ✓ Québec municipal
- ✓ FQM- Nouvelles règles en matière de services essentiels
- ✓ Collège Claretain-soirée reconnaissance
- ✓ Campagne provinciale contre l'herbe à poux
- ✓ AGA 12-18
- ✓ Invitation Jardins auto fertiles
- ✓ Demande de sentiers équestres aux mille collines
- ✓ Journée Normand-Maurice 2020

2020-03-050

Adoption du règlement 2020-190 modifiant le règlement sur la rémunération des élus 2019-183

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a adopté le règlement du traitement des élus municipaux 2019-183;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement du traitement des élus municipaux afin de spécifier un article;

ATTENDU QU'elle doit prévoir dans ce règlement le nombre de temps requis pour avoir une présence ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Charles Luneau, conseiller, à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 3 février 2020, en vertu de l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Paquin, appuyé par Alain Groleau et résolu à une majorité des voix favorables exprimées au 2/3 des membres du conseil, incluant la voix favorable du Maire.

Le maire, Monsieur Mario Nolin et les quatre conseillers suivants sont en faveurs : Alain Groleau, Charles Luneau, Marco Couture et Normand Paquin.

La conseillère Brigitte Nadeau est en défaveur.

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

QUE le règlement 2020-190 sera adopté selon les normes en vigueur afin de modifier la rémunération des élus en modifiant le règlement 2019-183 sur la rémunération des élus.

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Rémunération additionnelle

2. L'article 5 du règlement 2019-183 est modifié en ajoutant le paragraphe suivant à la fin du 4e item du premier paragraphe dudit article :

Nonobstant ce qui précède, pour être considérée et rémunérée, la présence du membre du conseil doit être supérieure au deux tiers (2/3) de la séance ou de la rencontre bénéficiant d'une rémunération additionnelle.

ENTRÉE EN VIGUEUR

2. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi*.

ADOPTÉE.

2020-03-051

Vérification comptable 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le vérificateur comptable pour 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et il est résolu à l'unanimité de choisir la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert, s.e.n.c.r.l. de Victoriaville pour la production et la vérification des états financiers 2019 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

ADOPTÉE.

2020-03-052

Adoption du budget de la quote-part de la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la quote-part dû à la MRC d'Arthabaska au montant total de 97 288\$.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réservé ce montant dans le budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant inclut un montant de 5 333\$ pour une étude en lien avec la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs non approuvé par le conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Normand Paquin et il est résolu à l'unanimité de garder un montant de 97 288\$ pour la quote-part de la MRC d'Arthabaska, et de transmettre le montant total par les versements demandés excluant le montant de 5 333\$.

QUE le montant octroyé (5 333\$) de l'étude ne sera pas versé sans l'approbation par résolution du conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

ADOPTÉE.

2020-03-053

Autorisation pour le congrès de l'ADMQ du 17 au 19 juin 2020

SUR PROPOSITION du conseiller Charles Luneau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu de d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de s'inscrire au congrès 2020 des directeurs généraux.

ADOPTÉE.

2020-03-054

Cotisation de l'ADMQ 2020

SUR PROPOSITION du conseiller Charles Luneau, appuyée par le conseiller Alain Groleau, et unanimement résolu de défrayer les frais de cotisation auprès de l'Association de directeurs municipaux du Québec au montant de 852\$ plus taxes. Ce montant comprend la cotisation annuelle 2020 et les frais pour l'assurance juridique responsabilité.

ADOPTÉE.

2020-03-055

Autorisation d'un dépôt au Fonds Agriesprit

CONSIDÉRANT QUE; le fonds AgriEsprit de FAC a pour but de mettre en valeur les collectivités rurales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut déposer un projet qui permettrait d'améliorer la vie des gens qui vivent dans notre collectivité et contribue à son développement durable ;

Il est proposé par le conseillère Brigitte Nadeau appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick autorise le dépôt d'un projet maximum de 25 000\$ afin de permettre la mise en valeur des immobilisations qui contribuera à la durabilité des activités au sein de la collectivité et aura le développement durable au centre des préoccupations;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à déposer un projet au Fonds AgriEsprit de Financière Agricole Canada.

ADOPTÉE.

2020-03-056

Autorisation banque d'heures Infotech

CONSIDÉRANT QUE suite au transfert des données plusieurs heures de formations et d'intégrités des données ont été pris;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu qu'une banque d'heures de 14h au coût de 1120\$ pour 2020 à Infotech.

ADOPTÉE

2020-03-057

Engagement d'un urbanisme pour un règlement cadre de PPCMOI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a reçu trois soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont vraiment un écart significatif;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'avoir un règlement cadre pour le règlement PPCMOI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la proposition de Gestion Électronique de Services Techniques et d'inspection municipal pour un montant 1200\$ pour la création du règlement et un montant maximum de 1500\$ pour les rencontres obligatoires s'il rencontre les attentes ;

QUE le conseil accepte dans le cas que Gestion Électronique de Services Technique et d'inspection Municipal soit non conforme qu'un montant maximum de 5000\$ soit octroyé pour une autre firme.

ADOPTÉE

2020-03-058

CPTAQ Stéphane Poirier et Marie-France Robert- Aliénation

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Me Serge Chagnon pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'aliéner le lot 5 499 894 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick;

CONSIDÉRANT que la superficie de l'immeuble susmentionné, propriété de Monsieur Stéphane Poirier et Madame Marie-France Robert et visée par la demande est de 105.19 hectares;

CONSIDÉRANT que le demandeur fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot 5 499 894 du cadastre officiel de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, soit pour vendre à Monsieur Alex Poirier Robert et Mathieu Laroche Pinard;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

CRITÈRES OBLIGATOIRES	
Le potentiel agricole des lots	5 499 894 7-6 PT } 7-4 RT } 90% du terrain 5-6TP } 4-4FP } 10% du terrain
Le potentiel agricole des lots avoisinants	Comparable au potentiel agricole de l'immeuble visé par la demande
Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Les lots conserveront leur vocation agricole.
Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités	Positif étant donné que ça aidera un agriculteur à devenir un acériculteur

agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	autonome et prospère
Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale.
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non applicable
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Aucun changement.
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Non applicable.
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	La propriété aura une superficie de 105.19 ha.
L'effet sur le développement économique de la région	Peu significatif
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable
CRITÈRES FACULTATIFS	
Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité
Les conséquences d'un refus pour le demandeur	P Perte de la vente du terrain.

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande est d'une superficie de 105.19 hectares;

CONSIDÉRANT que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'a pas lieu d'être, puisque les usages ne changeront pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Me Serge Chagnon, qui souhaite obtenir de cette Commission, l'autorisation d'aliéner le lot 5 499 894 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick prévu à cette fin.

ADOPTÉE.

Dépôt et adoption des rapports des événements de la gestion de l'eau- Aqueduc Trois-Lacs pour février 2020

REMIS.

2020-03-059

Journée de l'arbre et remise du compost 12 mai 2020

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité d'offrir des arbres et du compost à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'environnement est une priorité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture et il est résolu à l'unanimité que la journée de l'arbre et remise de compost soit le 12 mai 2020 de 9h à midi.

ADOPTÉE.

2020-03-060

Autorisation VTT chemins municipaux

CONSIDÉRANT QU'il faut mieux étudier le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut autoriser le VTT à circuler sur quelques routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a des coûts pour la mise en place de la signalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Brigitte Nadeau, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu

QUE le conseil demande de faire les recherches nécessaires pour les routes et financement possible;

QUE la directrice-générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les demandes nécessaires auprès des autorités et organisations.

ADOPTÉE

2020-03-061

Acceptation du plan 2020-2021 PGMR

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé de 2020-2021 du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de l'environnement et la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseillère Brigitte Nadeau, et il est résolu à l'unanimité que le plan soumis soit adopté tel quel.

QUE les actions suivantes soient incluses dans le plan de gestion des matières résiduelles pour la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick :

- ✓ Achat d'équipements de tri et des sacs appropriés pour les aires publiques en conformité avec le Guide d'approvisionnement d'équipement GMR de Gesterra.
- ✓ Intégrer une collecte de matières organiques durant la période hivernale (fréquence 1/6 semaines)
- ✓ Devenir un point de dépôt officiel pour les RDD soumis à une REP
- ✓ Devenir point de dépôt officiel pour les collectes spéciales (stylos, cartouches d'encre)
- ✓ Proposer la vente des mini bacs de cuisine pour encourager la participation à la collecte des matières organiques
- ✓ Installer des fontaines d'eau dans les parcs publics
- ✓ Utiliser les moyens de communications mis à disposition de la municipalité (journal, réseaux sociaux) pour faire la promotion de la bonne GMR (écocentre, saine gestion des RDD, compostage)

ADOPTÉE.

2020-03-062

Gesterra- Calendrier des vidanges des fosses septiques 2020

CONSIDÉRANT QUE les vidanges de fosses pour 2020 seront effectuées entre le 8 septembre au 21 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu d'accepter le calendrier fourni par Gesterra d'en faire la publication sur le site de la municipalité et dans le petit journal municipal.

ADOPTÉE.

2020-03-063

Dépenses et engagement de crédits – Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 69 426.54\$

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes de l'assemblée et qui en fait la demande.

ADOPTÉE.

Période de questions :

- ✓ Le ramassage de la récupération : Voir à qu'il ramasse
- ✓ Emploi vert cette année possible : Il n'y a pas d'appel de projet pour l'instant

2020-03-064

Levée de la séance ordinaire

À 20h12, le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Mario Nolin
Directrice générale et secrétaire-trésorière Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2020-03-052, 2020-03-053, 2020-03-054, 2020-03-056, 2020-03-057 et 2020-03-063.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2e jour de mars de l'an deux mille vingt.

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire

